

Image not found or type unknown



Enregistrement conversation privée

Par **argelus**, le **10/06/2008** à **11:16**

Bonjour, rnUn conversation privée à été enregistré a mon insu en 2004, (je ne me souvient pas du tout de cette conversation) cette personne m'a envoyé un SMS me disant qu'il diffuserai cette conversation, j'ai fais un constat de huissiernQuestion : rnQuel valeur a cet enregistrement aux yeux de la loi ?.rnPuis je porter plainte pour violation de la vie privée ?.rnDeuxième question : rncette personne ma réclame la somme de 30000€ demande via sont avocat, cette somme je ne l'ai jamais eut, il m'a prêter en réalité 4000€ sans reconnaissance de dette écrite, je peux via un document prouver que j'ai bien eu cette somme. si il est prouvé que sa demande est sur-évaluée et donc mensongère puis je porter plainte.rnrnmerci de votre rnCordialement.